

KIGALI , le 27 avril 1956.-  
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(1) N° 2492/M.O.I.9.

Réf. n° :

Annexe :  
Bijlage :

Objet :  
Voorwerp :

Contrevaleur en espèces  
de la ration réduite.-

Transmis copie pour information à :

- Monsieur l'Administrateur de Territoire de & à RUHENGERI.
- Monsieur l'Inspecteur de la M.O.I. du Ruanda à KIGALI.

Le Résident du Ruanda, M. DESSAINT,

A Monsieur le Directeur de l'E.T.I.R.U. ✓

à RUHENGERI.-

4/5/56 / MOI. 2.  
1685 / R 32.

ATA?

Monsieur le Directeur,

Me référant à votre lettre du 10 avril 1956, j'ai l'honneur de vous accorder l'autorisation de remettre provisoirement la contrevaleur en espèces de la ration réduite de viande aux travailleurs que vous employez en Territoire de Ruhengeri.-

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.-

Le Résident du Ruanda, M. DESSAINT,  
Sé/: M. DESSAINT.-



(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

KIGALI , le 27 avril 1956.-  
de

(1) N° 2490/M.O.I.9.

Réf. n° :

Annexe :

Bijlage :

Objet :

Voorwerp

Contrevaieur en espèces  
de la ration réduite.-

Transmis copie pour information à :

- Monsieur l'Administrateur de Territoire  
à RUHENGURI.

- Monsieur l'Inspecteur de la M.O.I. du Ruanda  
à KIGALI.

Le Résident du Ruanda, M. DESSAINT,

A Monsieur VANPEE Renard

B.P. 22

KIROTSHE.-

4/4/56 / M.O.I. 2.  
1684 / R 32-

*MOI 2*

Monsieur,

Me référant à votre lettre du 15 avril 1956,  
j'ai l'honneur de vous accorder l'autorisation de remettre  
provisoirement la contrevaieur en espèces de la ration  
réduite de viande aux travailleurs que vous employez en  
Territoire de Ruhengeri.-

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma  
considération distinguée.-

Le Résident du Ruanda, M. DESSAINT,

Sé/:M.DESSAINT.-